



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales

N° 253 du 15 avril 2022

Mot du Maire :

Dans le contexte financier actuel qui pèse lourdement sur les ménages, le conseil municipal maintient les taux communaux des impôts. Un engagement qui est tenu depuis 1995. La valorisation des bases d'imposition décidée par l'Etat va générer des augmentations que nous ne voulons pas accroître localement.

Le choix des investissements a permis d'affiner les dépenses du budget. Tous les projets font l'objet d'une réflexion pour en vérifier l'opportunité.

Notre commune rurale connaît un développement important depuis plusieurs années et nous devons créer les équipements et les services pérennes que les habitants attendent. Nous avons pris l'engagement de réaliser l'aménagement de la Traverse de Vadalle dès le début du mandat et la deuxième phase de travaux est lancée.

Le budget 2022 est ambitieux. C'est le plus élevé jamais voté pour Aussac-Vadalle. Il est largement soutenu dans ses investissements par l'Etat et le Département.

C'est un acte fort, un engagement au service de la population, qui mise sur l'avenir et qui fait une large part au citoyen.

Budget 2022 :

Le budget 2022 a été voté à l'unanimité le mardi 12 avril pour un total de 1 886 826,82 €

Section Fonctionnement

DEPENSES	684 613,41 €	RECETTES	684 613,41 €
Charges à caractère général	112 490,00	Produits Service	31 000,00
Charges de personnel	169 000,00	Impôts et Taxes	314 424,00
Autres charges	256 992,00	Dotations	101 466,00
Charges financières	12 245,00	Produit de gestion courante	24 000,00
Charges exceptionnelles	2 380,41	Excédent 2021	201 323,41
Transferts entre section	2 647,00	Atténuation de charges	12 400,00
Virement section investissement	126 938,00		

Section Investissement

DEPENSES	1 202 213,41 €	RECETTES	1 202 213,41 €
Dép. opérations équipement	490 712,00	Dotations, fonds divers	171 243,97
Emprunts et dettes assimilées	299 645,00	Subvention attendue	173 972,00
Déficit 2021		Vir. de la sect. Fonctionnement	126 938,00
Dépenses engagées en 2021 (R.A.R.)	403 687,00	Excédent 2021	55 643,03
Opérations patrimoniales	8 169,41	Transfert entre section	2 647,00
		Opérations patrimoniales	8 169,41
		Emprunts et dettes	480 000,00
		Recettes engagées sur 2021 (R.A.R)	183 600,00

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

Financement de la Traverse de Vadalle

Le financement provisoire de la Traverse s'établit comme suit :

Dépenses totales TTC : 1 686 441 €

Subvention de l'Etat : 246 072 € *

Subvention du Conseil Départemental : 205 900 €

Prise en charge SDEG 16 : 685 030 € dont 51 000 € au titre du Conseil Départemental

Reste à charge pour la commune : **549 439 €** qui est financé par :

Le fond de compensation de la TVA pour les communes versé en 2024 pour un montant de 108 000 €,

Un emprunt de 140 000 € contracté en 2022 au taux annuel de 1.25%,

Les fonds propres constitués en 2020, 2021 et 2022 soit : 301 439 €

La totalité de l'opération comprenant les phases d'effacement et d'aménagement bénéficie d'un taux de subvention * sur le TTC de 67 %.

Une restitution financière détaillée de l'opération après son achèvement vous sera communiquée.

*estimation

Précision Budgétaire :

Les dépenses de fonctionnement intègrent au titre des « autres charges » une partie des dépenses d'équipement réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SDEG16 (Syndicat d'électricité) pour la Traverse de Vadalle et l'installation du défibrillateur à Ravaud. Un détail précis est reporté ci-après.

La section d'investissement prévoit en dépense et en recette un emprunt relais de 240 000 €, destiné à financer les travaux de la Traverse de Vadalle en attente du versement des subventions qui intervient à la fin des travaux. En recette d'investissement un prêt relais de 100 000 € est inscrit pour financer l'avance de TVA sur les travaux de la traverse de Vadalle en attente du versement du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) qui sera fait par l'Etat en 2024. Ce prêt sera alors remboursé sur l'exercice 2024.

Ce budget prend en compte la création du nouveau Comité des Fêtes de la commune et c'est tout naturellement que les élus ont voté à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 3237 € correspondant au don fait par l'AFAV (comité des fêtes de l'époque) lors de sa dissolution en 2016.

La réduction volontaire des indemnités des élus a permis d'économiser pour 2021 un peu plus de 7 000 € au profit de la commune.

Projets d'investissement 2022

Bien entendu la Traverse de Vadalle constitue le projet le plus conséquent de cette année 2022. Nous poursuivons en parallèle d'autres réflexions et d'autres aménagements. La cour d'école va être réorganisée dans le cadre d'une réflexion commune conduite avec les services de l'Education nationale, les enseignantes et les élus.

Une remise en peinture de la salle des fêtes va être également réalisée au tout début de l'été entre deux locations, ce qui complique un peu le planning. Plusieurs parcelles vont être acquises, dont trois vendues par l'Etat qui n'en a plus l'utilité et une parcelle afin de régulariser le domaine public communal sur Ravaud.

Une réflexion sur l'éclairage est en cours, elle fait suite à notre souhait de repenser l'éclairage de la commune et devrait pouvoir débuter une fois les travaux d'implantation de l'éclairage de la Traverse de Vadalle achevés.

Enfin nous poursuivons nos échanges avec plusieurs propriétaires fonciers afin de prévoir les voies de circulation futures de nos villages.

Subventions et participations:

Participations (autres charges) : SIVOS ATAV : 58 600 € - SDEG16 : 156 512 € - ATD16 : 3 488,00 € - Syndicat Fourrière : 400,00 € - Communauté de Communes pour l'urbanisme : 2 000,00 €

Subventions aux associations hors commune : ADMR (90 €)–RASED (50 €)–Banque alimentaire (90 €) – Cercle des jeunes de Montignac (100 €) – Donneurs de sang (90 €) – Association des Maires de Charente (250 €) – EIDER (50 €) – FCOL (75 €) – MNT (250 €)

Pour les subventions aux associations locales, je demande dès à présent aux président(e)s de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le 30 Juin 2022.

Taux d'imposition des taxes communales pour 2022 :

Les taux 2022 sont identiques à ceux de 2021 et s'établissent comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 43,89 %; Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,57 %

Amicale des Anciens Combattants

L'Amicale des Anciens Combattants d'Aussac-Vadalle vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le samedi 23 avril 2022 à 15h00 petite salle du centre socioculturel.

Ordre du jour : - Rapport moral et financier

- Election du bureau
- Adhésion et paiement des cotisations
- Questions diverses

A l'issue de l'Assemblée générale un verre de l'amitié vous sera offert.

Brin d'aillet du Comité de Fêtes

Le Comité des Fêtes vous invite à sa première manifestation 2022 qui renoue avec le traditionnel brin d'aillet du 1^{er} mai à Puymerle. Venez nombreux pour soutenir son action. Voir flyer joint.

Boites à livres

Lors du dernier bulletin, nous vous annoncions que les boîtes à livres sortaient du sol, elles sont aujourd'hui complètement opérationnelles. Elles vous attendent à Vadalle dans le parc de loisirs à côté des jeux tout-petits; à Ravaud, au Pré du Lavoir et à La Grange, Place de la Chaume.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Toutes les personnes peuvent emprunter, déposer, échanger des livres en toute liberté. Les boîtes à livres sont basées sur le don et le partage, elles sont adressées à tous, enfants et adultes.

Recensement militaire : (enfants nés en 2006)

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille. **L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en **Avril – Mai - Juin 2006** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille et la carte d'identité, afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

Le recensement militaire vaut inscription d'office sur les listes électorales lors de la majorité de votre enfant.

Cérémonie du 8 mai :

Le Conseil municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la commémoration de la Victoire de 1945 qui se déroulera à 10h30 par un dépôt de gerbes sur la stèle du monument Américain (Jauldes), puis sur la stèle du crash de l'avion US (Aussac-Vadalle) et à 11h15 à la croix d'Aussac suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts.

Pour cette journée du 8 mai, les communes de Jauldes et d'Aussac-Vadalle s'associent chaque année pour rendre un hommage aux aviateurs américains morts pour notre liberté le 19 juin 1944, quand leur B17 fut abattu par la chasse allemande. Nous saluons à travers cette cérémonie le courage et la solidarité face à la folie des hommes. Il est important de transmettre à nos enfants ce devoir de mémoire afin qu'ils puissent mesurer la fragilité de la paix.

Nous nous retrouverons tous ensuite au centre socioculturel pour le verre de l'amitié.



Appel à candidatures Commission de Carrières

Une fois par an une commission locale se réunit pour échanger avec le gestionnaire de la carrière Garandeau de Ravaud. Il s'agit de prendre connaissance de l'évolution des conditions d'exploitation, de la gestion des mesures prises pour la lutte contre les nuisances d'exploitation et faire part du ressenti de la population. Les habitants et les villages sont représentés par les conseillers municipaux qui siègent à la commission et par des bénévoles de la commune. Les associations agréées de protection de l'environnement sont également présentes. La commune de Nanclars participe aussi à cette commission. Nous recherchons 2 à 4 bénévoles qui souhaiteraient participer à cette commission.

Réunion du PLUI

La dernière réunion de présentation du PLUI se déroulera le mercredi 27 avril à 19h00 à la salle des fêtes d'Aigre

Secours Catholique Mansle/Aigre

Sur Cœur de Charente, quelques bénévoles du Secours Catholique interviennent, souvent à la demande des travailleurs sociaux, auprès de familles qui rencontrent des difficultés. Suite aux confinements successifs de nombreuses personnes se retrouvent actuellement isolées, coupées du monde, repliées sur elles mêmes. Soucieux de recréer des liens rompus par la pandémie, nous disposons depuis peu d'un local d'accueil et de convivialité : 4, place du 8 mai à Mansle. Accueil au public: le mardi 9h30/ 12h le jeudi 14h/16h. Nous y recevons en toute simplicité, toutes personnes en manque de relation, ayant besoin de parler et d'être écouté, autour d'un café, jus de fruit et jeux de société. Nous y apportons aussi conseils et orientations si nécessaire.